Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 26 (1946)

Heft: 7

Artikel: L'interdépendance de la vie politique et économique au regard des

échanges franco-suisses

Autor: Burckhardt, Carl J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888751

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INTERDÉPENDANCE DE LA VIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE AU REGARD DES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES

par

M. Carl J. Burckhardt,

Ministre de Suisse en France

Les adhérents de la Chambre de commerce suisse en France sont trop avertis des questions qui touchent directement aux échanges franco-suisses, la direction de leur compagnie les informe avec trop de soin en cette matière pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Par contre, il n'est peut-être pas inutile de profiter de l'occasion offerte par cette réunion où l'on veut justement faire le point, pour essayer de placer ces problèmes dans un cadre plus large et mieux comprendre de la sorte leur évolution. Les changements qui se produisent dans les conceptions de l'organisation des sociétés sont essentiels et l'on ne peut les ignorer sans faire preuve de légèreté et de paresse intellectuelle. Chacun sent aujourd'hui que son activité est gouvernée par des phénomènes collectifs, dont il faut saisir la signification sous peine d'être éliminé.

Le malaise dont le monde souffre me paraît tenir en grande partie à l'absence d'une définition précise et harmonieuse des rapports entre la vie politique et la vie économique. Jusqu'à la révolution industrielle du XIXe siècle, ces rapports étaient caractérisés par deux traits principaux : d'une part un contraste très net entre la concentration de la politique et la dispersion de l'économie et, d'un autre côté, par corollaire, la prédominance de la politique. Mais cette prépondérance, si elle existait d'une façon permanente, ne se manifestait pas avec continuité. Dans les intervalles de temps où le Prince n'avait pas besoin de pressurer la richesse acquise pour nourrir à titre extraordinaire son Trésor, la politique et l'économie vivaient, chacune de leur côté.

Le développement du machinisme a concentré la production et les échanges, et la situation a été

retournée. Alors, l'économie a dominé la politique, semble-t-il, aussi longtemps que les classes patronales ont pu créer des affaires sans se faire une concurrence trop vive de pays à pays et sans éprouver une trop grande résistance de la part des classes ouvrières.

Dans une troisième phase, l'interdépendance de la politique et de l'économie s'est approfondie, mais sa signification est devenue plus ambiguë, car on ne sait plus laquelle des deux dirige l'association. Dans un cas, on peut parler, en entendant la locution dans son sens littéral et non habituel, d'économie politique; dans l'autre cas, on se trouve en présence d'une politique économique. Les peuples hésitent entre ces deux tendances et leur incertitude, qui s'alimente à la prétendue incompatibilité des deux conceptions, les divise peu à peu, intérieurement, en deux groupes d'une importance égale. Les esprits modérés sont incapables de faire la synthèse de ces deux notions qu'on leur présente comme contradictoires et ils aggravent cette ségrégation en faisant jouer leur voix comme un simple contrepoids aux oscillations des extrêmes.

La politique a su tirer des expériences du XIXe siècle les leçons qui s'imposaient. Pour avoir été longtemps sous la coupe de l'économie, elle l'a bien connue et elle a inscrit les thèmes matériels dans ses programmes de propagande. L'opposition, quant à elle, s'est souvent servie de la complexité fragile du mécanisme économique pour y introduire le désordre et faire ainsi pression sur le Gouvernement en place.

En ce qui concerne l'exercice même du pouvoir, les buts que la politique poursuit en usant de l'ins-

trument économique sont assez divers. Qu'il suffise de citer les quelques mobiles suivants : l'appétit de puissance, la volonté de défense qui est au fond l'antidote du premier, et le désir de réforme sociale, dans l'acception philosophique du terme.

Mais la politique et l'économie peuvent faire meilleur ménage. La difficulté vient de ce qu'il n'est pas loisible de tracer une frontière nette entre elles. L'interpénétration est inévitable, mais il faut arriver à un état de coordination et non de sujétion, soit dans un sens, soit dans l'autre. Il faut faire de la politique économique.

Les formes de l'intervention de l'Etat sont nombreuses. Il peut se cantonner dans un domaine strictement économique, en favorisant le libre jeu des lois naturelles. Sa tâche consiste, dans cette hypothèse, à prévenir les crises par une observation attentive de l'évolution économique : le volume du crédit, les mouvements des taux d'intérêt, la répartition rationnelle dans le temps de l'exécution des travaux publics, la fiscalité scientifique, la centralisation et la publication de renseignements sur l'activité économique, les ententes avec les pays étrangers pour assurer une synchronisation heureuse entre le marché national et les marchés étrangers sont autant d'objets de sa sollicitude. Cette influence, qui peut être ainsi très étendue, ne doit néanmoins pas dépasser une certaine limite, marquée par la volonté de respecter l'indépendance de l'économie. Elle doit agir sur cette dernière, mais pour cette dernière. La distinction n'est souvent pas très nette, et bien des régimes purement politiques ont commencé par mobiliser les forces de la nation en vue de résorber le chômage.

Il y a d'ailleurs un libéralisme actif qui consiste à détruire les caillots qui peuvent se constituer dans l'organisme économique sous forme de monopoles de toutes sortes. Cette voie ouvre une transition vers les interventions sociales. Car les abus qui peuvent se faire jour sur le plan de l'emploi de la main-d'œuvre, si l'on admet que la rémunération doit être proportionnelle au travail fourni, proviennent toujours d'une situation de monopole. Là aussi, il ne faut pas aller trop loin, car ces visées sociales, qui sont complémentaires en intention des considérations purement économiques, leur ont facilement opposées en fait.

L'Etat peut enfin soutenir l'économie dans des périodes exceptionnelles. J'ai déjà fait allusion

au problème des crises. Je pense maintenant aux efforts qui tendent à reconstituer le capital national quand il a été entamé. C'est ainsi que le Gouvernement français est amené à restreindre la consommation courante et à réaliser des achats massifs d'outillage industriel à l'étranger.

Le dernier conflit a démontré tragiquement la nocivité de l'asservissement de l'économie par la politique. On est en droit de penser que la leçon a porté des fruits. De toute façon, l'économie est trop malade aujourd'hui pour que la politique ait l'ambition d'en tirer quelque chose avant son rétablissement. Il n'est donc question, à l'heure présente, que de politique économique et je voudrais chercher avec vous quelles conclusions on peut tirer des idées générales que j'ai énoncées à l'instant quant à l'avenir des échanges internationaux. Il va sans dire que je vous parlerai plus particulièrement du commerce franco-suisse.

* * *

Chaque pays applique les principes qu'il a adoptés en matière de politique économique. L'interférence des réglementations et de leurs conséquences sur le plan international est un problème très intéressant sur lequel nous pouvons jeter un coup d'œil, en raisonnant sur le cas des échanges franco-suisses. Une autre question que nous devons nous poser ensuite est celle de savoir si les oppositions qui apparaissent inéluctablement puisque les causes n'ont pas été concertées, ne peuvent pas être adoucies.

La politique économique des autorités suisses a une portée beaucoup plus restreinte que celle des autorités françaises. Les circonstances ont modifié le mécanisme de la production et des échanges moins profondément en Suisse qu'en France, et c'est pourquoi le premier pays a cru pouvoir revenir rapidement à un régime semilibéral, tandis que le second trouve que le moment n'est pas venu de renoncer à l'économie dirigée instituée pendant le temps de guerre. Le seul moyen d'action vraiment efficace qui reste à la disposition du gouvernement suisse à l'égard de l'économie, c'est un certain contrôle du crédit. Il veut éviter la naissance d'une prospérité malsaine qui ferait monter les prix, développerait in 'ûment la circulation monétaire en affaiblissant l devise

nationale, et susciterait la création d'entreprises qui ne devraient leur succès qu'à des conditions temporaires. D'ailleurs, comme la capacité de production de l'industrie suisse est à peu près complètement utilisée à l'heure actuelle, on assisterait plutôt à la substitution de sociétés réalisant des gains occasionnels considérables grâce au désordre financier, à des établissements anciens entravés par la conscience des devoirs que leur réputation leur impose.

Ce problème intéresse aussi les pays étrangers qui sont les clients de la Suisse. Car celle-ci est contrainte de limiter les crédits qu'elle peut leur accorder. Ce sont en effet les prêts à l'extérieur et les commandes qui en découlent qui menacent de submerger l'économie suisse. Le marché intérieur, lui, est trop petit pour engendrer un véritable boom. Les autorités fédérales ne perdent pas de vue la nécessité de permettre à l'appareil de production helvétique de contribuer à la reconstruction européenne, et c'est bien dans cet esprit qu'elles ont ouvert des crédits assez substantiels. Mais une certaine modération est indispensable, sous peine de mettre en branle un processus d'inflation qui serait dommageable en dernière analyse aux emprunteurs eux-mêmes, puisque le coût de leurs achats s'éleverait parallèlement au montant des avoirs disponibles.

Comme débouché, le marché suisse est accueillant, étant donné que la protection de l'Etat est très faible. Sa capacité d'absorption dépend de son pouvoir d'achat, qui est régi à son tour par l'intensité de l'activité économique. Vu l'importance des échanges extérieurs dans cette activité, le marché suisse ne tarderait pas à se rétrécir si ses exportations étaient freinées. Une telle crainte n'est pas illusoire, malgré la faveur dont jouissent les produits suisses, puisque toutes les matières premières viennent de l'étranger. Si l'on veut continuer à tirer des devises du marché helvétique, en y vendant des produits somptuaires, il ne faut pas tuer la « poule aux francs suisses ».

Du côté français, le problème est plus complexe, vu la multiplicité des initiatives de l'Etat. Essayons cependant de dégager quelques traits principaux.

En premier lieu, le système des prix n'a plus qu'un rapport très flou avec la réalité économique. Il ne s'agit pas d'une critique du contrôle des prix, mais d'une simple constatation de bon sens, puisque si l'on avait voulu que les prix indiquent

les valeurs naturelles, on ne les aurait pas fixés arbitrairement. Les prix illégaux ne sont pas un baromètre plus sûr que les prix officiels, d'ailleurs, car toutes les transactions licites se font à des cours très bas et laissent ainsi disponible pour le marché noir une grande abondance de moyens de paiement. De ces deux observations, il faut tirer deux conclusions. D'abord, le régime des prix autorisés qui a été adopté en raison de certaines nécessités sociales, et celui des prix défendus ne doivent pas être un obstacle au commerce, extérieur. On peut se demander notamment si quelques articles présentant un caractère de luxe ne seraient pas plus utiles en prenant le chemin de l'exportation plutôt que celui des marchés clandestins, et si certains produits étrangers ne devraient pas être admis facilement sur justification de leur utilité, même si leur coût est supérieur au prix officiel des articles français semblables. Une trop grande rigueur serait susceptible de paralyser les échanges. Car on ne peut indéfiniment vendre à l'étranger plus cher qu'aux prix officiels intérieurs et ne lui acheter qu'à des cours inférieurs aux taxes qu'on a déterminées soi-même.

D'autre part, la composition de la clientèle française a beaucoup changé. Les organismes publics y seront représentés dorénavant en assez grand nombre et il appartiendra à leurs fournisseurs suisses de les amener à penser, par la qualité de leurs services, que leurs prestations aux entreprises privées sont aussi profitables à l'économie nationale. Dans le secteur privé, qu'il s'agisse de sociétés ou d'individus, les moyens et les besoins ont subi souvent des modifications décisives. Quand la situation sera stabilisée, les exportateurs suisses auront intérêt à étudier de plus près cet aspect de l'économie française. Il est possible que certains changements tenus pour provisoires à cet égard soient en réalité définitifs.

En troisième lieu, le contrôle des importations limite pratiquement les achats français à l'étranger aux biens de production. Il est probable que cette position sera maintenue pendant assez longtemps, mais il est difficile de fixer un délai quelconque. Comme cette barrière a été posée par l'Etat, il pourra la retirer d'un jour à l'autre et cette transformation, quand elle se produira, surprendra peut-être les fabricants suisses. D'une manière générale, l'activité législative intense du gouvernement, dans le domaine économique, soumet

les échanges entre les deux pays à des adaptations continuelles. Qu'il suffise d'évoquer ici les répercussions que peuvent avoir sur la balance des paiements entre les deux pays certaines dispositions d'ordre financier.

La France et la Suisse ont donc des régimes économiques sensiblement différents. Mais cette circonstance ne doit gêner en rien leurs rapports commerciaux. Tant qu'on fait de la politique économique, il est facile de s'entendre, puisque le but de celle-ci est justement la prospérité des échanges. Si un esprit d'objectivité préside à l'examen des difficultés d'ordre administratif qui apparaissent dans le cadre des échanges franco-suisses, elles seront aisément écartées. Encore faut-il faire preuve d'initiative et ne pas sacrifier le gain qu'on peut extraire du commerce extérieur aux commodités de la logique d'une réglementation intérieure. Les autorités suisses n'ont pas de mérite à réaliser cette harmonie, puisqu'elles ne s'occupent au fond que des échanges avec l'étranger, le commerce intérieur se développant sans aucune contrainte. Cet effort d'adaptation est beaucoup plus pénible du côté français, étant donné la richesse de la réglementation interne, mais l'esprit de logique de ce pays est beaucoup trop sûr pour s'égarer dans des contradictions durables. Il semble que le fil conducteur ne puisse être, dans le dédale des échanges internationaux, que l'utilité économique. A côté des prix imposés, valables au regard de l'organisation du marché intérieur, il faut reconstituer par l'esprit des valeurs qui soient des indices exacts de l'utilité réelle des échanges pour les deux économies nationales. En d'autres termes, il est nécessaire de comparer une importation ou une exportation avant de la prohiber au nom de principes qui touchent à l'organisation interne, aux autres exportations ou importations auxquelles elle pourrait prêter vie. L'Etat est trop engagé dans la direction de l'économie interne pour se contenter, en matière de commerce international, de filtrer les réactions des entreprises privées. Il doit prendre conscience du fait que ses interventions, sur certains points, paralysent les industriels, et les négociants sur d'autres points. Un travail considérable a été accompli dans ce sens au cours de ces derniers temps, surtout sur le terrain de l'exportation. C'est y rendre hommage que d'ajouter que l'importation serait heureuse d'être soumise à un examen aussi attentif.

Ce travail d'ajustement se réalise principalement au cours des négociations économiques. Ceux qui voient le détail des échanges entre les deux pays et qui sont continuellement gênés dans leurs opérations sont enclins à croire qu'on les oublie. Et pourtant, il serait utile qu'ils apprécient comme il convient les résultats qu'atteignent les négociateurs grâce à leur bonne volonté réciproque. Il y a longtemps que les échanges francosuisses seraient entrés dans une impasse si les autorités, grâce aux prévisions qu'elles établissent en commun dans une atmosphère de confiance, n'avaient pas su éviter une multitude d'écueils. Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin, et le moment est peut-être venu, maintenant que le départ a été pris, de voir plus loin. Le dernier accord commercial avait une validité de six mois. Ce délai n'est évidemment pas à la mesure des problèmes qui sont encore pendants. La première tâche a été de synchroniser les régimes économiques des deux pays, de façon que le commerce revive entre eux. Il était sage de procéder par étapes, car si la pensée devance trop les faits, elle s'égare rapidement. Désormais, il faut examiner comment une coopération durable peut s'instaurer entre les deux économies nationales. Fort heureusement, nombre d'éléments de coopération qui existaient avant la guerre sont encore valables, mais dans beaucoup de domaines un renouvellement sera nécessaire en raison du changement des circonstances environnantes. Il est agréable de dire ici que c'est là une des idées-force de la Direction des affaires économiques du ministère des Affaires Etrangères et de la Direction des relations extérieures du ministère de l'Économie nationale. Il y a longtemps déjà, alors que le commerce franco-suisse reprenait seulement sa marche, que M. Hervé Alphand s'exprimait dans ce sens. Le caractère complémentaire des deux économies française et suisse, la tradition de compréhension mutuelle qui unit les deux pays et dont la persistance est une des constantes de l'histoire, sur laquelle on peut construire avec confiance, commandent aux responsables de leur politique économique d'ouvrir sans cesse de nouvelles possibilités d'échanges que l'initiative privée, impatiente d'agir, ne sera pas longue à saisir.

Carl J. Burckhardt.